



# AVIS

## Plan particulier d'affectation du sol « Gazomètre » de la commune de Molenbeek-Saint-Jean - modification

19 septembre 2014

<b>Demandeur</b>	Commune de Molenbeek-Saint-Jean
<b>Demande reçue le</b>	5 août 2014
<b>Demande traitée par</b>	Commission Aménagement du territoire & Mobilité
<b>Demande traitée</b>	Par procédure écrite
<b>Avis rendu par l'Assemblée plénière le</b>	19 septembre 2014

## Préambule

Le Conseil remet son avis sur base de l'article 48, § 3 du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire et de l'arrêté du 30 septembre 2010 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale désignant les administrations et instances appelées à émettre leur avis sur le projet de PPAS et, le cas échéant, sur le rapport sur les incidences environnementales.

Le Conseil a déjà remis un avis sur le PPAS « Gazomètre » le 20 juin 2013 lors de la première enquête publique (A-2013-032-CES).

La Commission de concertation a proposé un avis favorable à condition que certaines adaptations soient faites. La demande d'avis soumise au Conseil porte sur l'addendum qui intègre, notamment, les remarques de la Commission de concertation.

## Avis

**Le Conseil** a pris connaissance des modifications apportées au plan suite notamment aux remarques de la Commission de concertation. Il n'émet pas de remarque particulière et reformule dès lors sa position telle qu'exprimée en juin 2013 selon laquelle : *« il estime positif de vouloir densifier ce site qui bénéficie d'une bonne accessibilité en transports en commun tout en préservant la qualité de ses espaces verts et de ses éléments de patrimoine »*.

\*  
\*            \*